



Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### DÉVOILEMENT DU RÉCIPiendaIRE DU PRIX D'EXCELLENCE JEAN-LOUIS-LEBEL

**Edmonton, Alberta 16 mai 2017** – L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) est heureuse d'annoncer que M<sup>e</sup> Michel Bastarache sera le récipiendaire du prix d'excellence Jean-Louis-Lebel remis à un juriste qui a fait preuve d'un dévouement exceptionnel à l'avancement et à l'épanouissement de la francophonie en Alberta ou au Canada. La remise de ce prix aura lieu lors de notre banquet annuel, le vendredi 2 juin au Winston Golf Club (2502, 6<sup>e</sup> Rue NE) à Calgary.

M<sup>e</sup> Bastarache est bien connu dans le milieu francophone canadien pour avoir mené un dur combat pour faire reconnaître les droits des minorités francophones à travers le pays : les droits scolaires et linguistiques, l'accès aux tribunaux dans la langue de la minorité, par exemple. Fervent militant au sein de la Fédération des communautés francophones et acadiennes, il a été un des artisans du statut bilingue du Nouveau-Brunswick, mais c'est la cause Mahé, qu'il a pilotée devant la Cour suprême du Canada et qui portait sur le droit des francophones à gérer leurs écoles, qui lui attire la plus grande admiration.

Puis, pendant plus de 10 ans, M<sup>e</sup> Bastarache a été juge à la Cour suprême du Canada où il a rendu des décisions sur une vaste gamme de sujets reliés surtout à l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Avant sa nomination à la Cour suprême du Canada, M<sup>e</sup> Bastarache a été juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick où il a entendu des causes dans une diversité de domaines, y compris en matière de droit constitutionnel, de droit administratif et de droit criminel. M<sup>e</sup> Bastarache est maintenant avocat-conseil au sein du cabinet national Juristes Power Law, en plus d'être professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Moncton et professeur auxiliaire à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Veillez noter que trois autres activités sont organisées avant notre banquet, soit notre AGA à 16 h, un panel d'experts sur l'aide médicale à mourir à 17 h et notre cocktail-réseautage à 18 h. Lors du banquet, M. Richard Chartier, juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, nous expliquera comment la politique sur les services en français du Manitoba a facilité l'accès à la justice en français dans la province. Pour participer aux différentes activités, vous pouvez vous inscrire à [www.ajeфа.ca/inscription](http://www.ajeфа.ca/inscription).

– 30 –

*La mission de l'AJEFA est de faciliter l'accès au public aux services juridiques en français et de promouvoir l'utilisation de la langue française dans l'administration de la justice en Alberta.*

Source : Isabelle Déchène Guay  
Coordonnatrice des communications  
780 450-2443, poste 106  
[coordination@ajeфа.ca](mailto:coordination@ajeфа.ca)

**Merci aux commanditaires PLATINE et OR de notre banquet annuel!**

